



Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **NEFFES**

**Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2021**

Exploitant : VEOLIA EAU - CGE - Gestionnaire du réseau : COMM AGGLO GAP TALLARD DURANCE

**Protection des captages d'eau potable**

Le réseau d'eau Côte de Neffes/Blaches/Benechons/Condamine est alimenté par le Puits des jardins à Tallard. Le réseau chef lieu/Chaillol/Serre Rispaud est alimenté par le réseau de Gap Urbain, géré par Veolia. Ces réseaux font l'objet d'un traitement de désinfection par chloration. Les procédures de protection de ces captages sont terminées.

**Bactériologie** : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
NEFFES VILLAGE + SERRE RISPAUD	34	1	97
COTE DE NEFFES+BLACHES+BENECHONS+CONDAMI	5	0	100

**Dureté** : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
NEFFES VILLAGE + SERRE RISPAUD	19	14,2	10,2	16,5	Eau peu calcaire.
COTE DE NEFFES+BLACHES+BENECHONS+CONDAMI	2	40,4	39,5	41,3	Eau très calcaire.

**Nitrates** : Elément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
NEFFES VILLAGE + SERRE RISPAUD	25	0	2	0,6	3,4
COTE DE NEFFES+BLACHES+BENECHONS+CONDAMI	2	0	6,6	6,6	6,6

**Fluor** : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
NEFFES VILLAGE + SERRE RISPAUD	7	0	0,01	0	0,05
COTE DE NEFFES+BLACHES+BENECHONS+CONDAMI	2	0	0	0	0

**Pesticides** : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de paramètres analysés	Nb de mesures non conformes	Concentration maxi rencontrée en µg/l
NEFFES VILLAGE + SERRE RISPAUD	9	5162	1	0,143
COTE DE NEFFES+BLACHES+BENECHONS+CONDAMI	2	1291	0	0

\*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
 Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.